

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1672

Jardins partagés - Renouvellement de 7 conventions d'occupation temporaire de terrains à usage de jardins partagés avec les associations "Les Coccinelles de Sans-Souci", 30 rue Jeanne Hachette à Lyon 3e, "Réseau Santé", 61 rue Chazière à Lyon 4e, "Centre social Croix-Rousse", 61 rue Chazière à Lyon 4e, "Association Jardins du Château", angle rue Joliot Curie et avenue de Ménival à Lyon 5e, "Les Terrasses", 27 montée du Chemin Neuf à Lyon 5e, "Lopins urbains", 4 rue des Macchabées à Lyon 5e, "Brin d'Guill", 9 rue Robert Cluzan à Lyon 7e - Approbation et autorisation de signer des conventions

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme GAY Nicole, en remplacement de Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1672 - JARDINS PARTAGES - RENOUELEMENT DE 7 CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRAINS A USAGE DE JARDINS PARTAGES AVEC LES ASSOCIATIONS "LES COCCINELLES DE SANS-SOUCI", 30 RUE JEANNE HACHETTE A LYON 3E, "RESEAU SANTE", 61 RUE CHAZIERE A LYON 4E, "CENTRE SOCIAL CROIX-ROUSSE", 61 RUE CHAZIERE A LYON 4E, "ASSOCIATION JARDINS DU CHATEAU", ANGLE RUE JOLIOT CURIE ET AVENUE DE MENIVAL A LYON 5E, "LES TERRASSES", 27 MONTEE DU CHEMIN NEUF A LYON 5E, "LOPINS URBAINS", 4 RUE DES MACCHABEES A LYON 5E, "BRIN D'GUILL", 9 RUE ROBERT CLUZAN A LYON 7E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Ville de Lyon met à disposition à des associations d'habitants ou structures socio-éducatives des terrains à usage de jardins partagés.

Les projets qu'elles portent permettent à leurs adhérents et aux habitants de se retrouver autour de projets collectifs et de contribuer à la dynamisation et à l'embellissement de leur quartier. La gestion commune des jardins partagés permet de renforcer le lien social, toutes générations confondues, autour d'activités de jardinage ou autres activités pédagogiques, environnementales, culturelles, etc. et permettent à chacun de s'exprimer librement à travers une démarche citoyenne et collective.

Il est proposé de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon par le renouvellement de conventions d'occupation temporaire de terrains :

▪ Jusqu'au 31 décembre 2018, aux associations suivantes :

- Réseau Santé : pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé au 61 rue Chazière à Lyon 4^e, d'une superficie de 800 m² et représentant une valeur locative annuelle de 3 200 €.

- Centre Social de la Croix-Rousse : pour l'animation et la gestion du jardin partagé Jardin des familles - la Queue Rousse, situé au 61 rue Chazière à Lyon 4^e, d'une superficie de 1 050 m² et représentant une valeur locative annuelle de 4 200 €.

- Les Terrasses : pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé au 27 montée du Chemin Neuf à Lyon 5^e, d'une superficie de 850 m² et représentant une valeur locative annuelle de 3 400 €.

- Association Jardins du Château : pour l'animation et la gestion du jardin partagé « Jardin des Murières », situé à l'angle de la rue Joliot Curie et de l'avenue de Ménival à Lyon 5^e, d'une superficie de 320 m² et représentant une valeur locative annuelle de 1 280 €.

- Brin d'Guill : pour l'animation et la gestion du jardin partagé « Jardin Cluzan », situé 9 rue Robert Cluzan à Lyon 7^e, d'une superficie de 215 m² et représentant une valeur locative annuelle de 860 €.

▪ Jusqu'au 3 août 2017, date d'échéance des conventions entre la Métropole de Lyon, propriétaire des terrains, et la Ville de Lyon aux associations suivantes :

- Lopins Urbains : pour l'animation et la gestion du jardin partagé du Secret d'Irénée situé au 4 rue des Macchabées à Lyon 5^e, d'une superficie de 48 m² (extension du jardin) et représentant une valeur locative annuelle de 192 €.

- Les Coccinelles de Sans-Souci : pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 30 rue Jeanne Hachette à Lyon 3^e, d'une superficie de 710 m² et représentant la valeur locative annuelle de 2 840 €.

Les valeurs locatives font l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite subvention dans le cadre de la présente convention.

A chacune des conventions, sont joints en annexes des plans de localisation du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 4^e, 5^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. Les conventions à titre gratuit susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations « Les Coccinelles de Sans-Souci » à Lyon 3^e, « Réseau Santé » à Lyon 4^e, « Centre social Croix-Rousse » pour le jardin de la Queue Rousse à Lyon 4^e, « L'Association Jardin du Château » pour le jardin des Murières à Lyon 5^e, « Les Terrasses » à Lyon 5^e, « Lopins urbains » pour l'extension du jardin à Lyon 5^e, « Brin d'Guill » pour le jardin Cluzan à Lyon 7^e, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON